

## REGLEMENT DU JEU « FAN EXPERT »

### **Article 1 : Organisateur**

**Orange Côte d'Ivoire** (Orange), Société A participation financière publique au capital de 5.996.000.000 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau sous le numéro CI-ABJ-1996-B-196491, ayant son siège social à Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, immeuble « Le Quartz », 11 BP 202 Abidjan 11, organise un jeu dénommé «**FAN EXPERT**» (Ci-après le « **Jeu** »).

### **Article 2 : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à tous les abonnés Orange résidant en Côte d'Ivoire, à l'exception :

- des membres du personnel d'Orange, d'Orange Money Côte d'Ivoire et leur famille;
- de Maître TIACOH Lambert, huissier de justice, dépositaire du présent règlement et des membres du personnel de son Etude;
- de toute personne susceptible de participer directement à l'organisation ou à la promotion du Jeu.

Orange se réserve le droit de retirer de la liste des gagnants toute personne participant au Jeu en violation du présent article.

### **Article 3 : Durée du Jeu**

Le Jeu se déroule sur la période du 14 juin au 14 Juillet 2017 inclus. Toutefois, cette période ainsi que toutes les autres conditions du Jeu pourront être modifiées à tout moment sous réserve d'une information préalable par tout moyen, notamment par SMS ou sur le site web d'Orange Côte d'Ivoire ([www.orange.ci](http://www.orange.ci)).

### **Article 4: Principe**

Pour participer au Jeu, l'abonné doit préalablement souscrire par l'un des deux moyens suivants:

- par SMS, en envoyant le nom de son équipe favorite au numéro court 7877 ou ;
- via le code USSD #124\*13#.

Après souscription, l'abonné reçoit une série de questions auxquelles il doit répondre au plus tard dix minutes avant chaque match, par « oui » ou « non » au numéro court « 7877 ».

Un SMS sera envoyé au client pour lui indiquer si les réponses données sont justes ou fausses.

Le coût de la souscription et des SMS de réponse de l'abonné est fixé à 72 francs CFA HT ; soit 103 francs CFA TTC.

Pour chaque bonne réponse, l'abonné gagne 3 points

Pour chaque mauvaise réponse, l'abonné gagne 1 point.

### **Article 5 : Désignation des Gagnants**

#### **5.1. Gagnants intermédiaires**

A la fin de la journée, les quinze (15) abonnés qui auront obtenu le plus de points seront désignés gagnants intermédiaires.

#### **5.2. Top gagnant**

Il sera désigné un top gagnant lors de la finale. Le top gagnant sera celui qui aura cumulé le plus de points durant toute la compétition

**5.3.** Seules les données recueillies par le système d'information d'Orange font foi.

**5.4.** En cas d'égalité entre deux ou plusieurs gagnants, l'abonné le plus ancien sur le réseau Orange sera prioritaire.

### **Article 6 : Publication des listes et information des gagnants**

- Orange pourra contacter individuellement les gagnants ou publier la liste des gagnants du Jeu avec éventuellement leur nom complet sur le site web d'Orange [www.orange.ci](http://www.orange.ci) ou par tout autre moyen de communication.

## **Article 7: détermination des lots**

### **7.1. Matches Premium (finale)**

- Chaque gagnant intermédiaire aura droit à :
  - Un crédit de communication de dix mille francs CFA par dépôt sur le sous compte Orange ;
  - Des gadgets Orange (tee shirts, casquettes).
- Le Top Gagnant aura droit à :
  - Une TV LED Nasco 32 pouce ;
  - Un crédit de communication de dix mille (10 000) francs CFA par dépôt sur le sous compte Orange.

### **7.2. Autres matches**

- Chaque gagnant intermédiaire aura droit à un crédit de communication d'un montant variant selon le niveau de la compétition :
  - Match de poule : cinq cents (500) francs CFA de crédit de communication sur le sous compte Orange
  - 8e de finale : mille (1000) francs CFA de crédit de communication sur le sous compte Orange
  - ¼ finale : deux mille cinq cent (2500) francs CFA de crédit de communication sur le sous compte Orange
  - Demi-finale : cinq mille (5 000) francs CFA de crédit de communication sur le sous compte Orange
  - Match de classement : cinq mille (5000) francs CFA de crédit de communication sur le sous compte Orange

**7.3.** L'abonné ne sera désigné gagnant qu'une seule fois durant toute la période du Jeu.

## **Article 8 : Remise des lots**

Pour le retrait autres les dépôts de crédit de communication sur le sous compte, les gagnants pourront se rendre aux dates et heures indiquées par Orange dans les locaux de la Direction Marketing, sise à Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing,

Immobilier SAHA 2 au 2eme étage ou à tout autre lieu indiqué par Orange.

Si dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la publication des résultats, les gagnants ne se présentent pas, ils seront déçus de leur droit au lot. Orange pourra désigner un gagnant de substitution parmi les autres participants sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

La remise des lots est subordonnée à l'accomplissement des formalités précisées par Orange, notamment :

- la signature d'une décharge ;
- la production de l'original et de la copie de l'une des pièces suivantes en cours de validité : carte nationale d'identité, attestation d'identité, permis de conduire, passeport biométrique ayant déjà servi ou toute autre pièce sollicitée par Orange, la copie étant remise à Orange. En cas de doute sur l'authenticité de la pièce d'identité fournie par un gagnant, celui-ci devra en transmettre une autre à Orange ; toute fraude sur l'identité du gagnant entraînera une annulation de la remise du lot par Orange, sans préjudice d'une plainte au pénal ;
- la justification de la propriété du numéro gagnant, en fournissant : le kit, le contrat d'abonnement, ou la carte Sim à laquelle est associée le numéro gagnant ;
- Pour le mineur, la production de l'autorisation parentale autorisant à Orange l'exploitation de ses nom, prénoms et de son image ;

Les lots ne peuvent être échangés ou expédiés par voie postale ou tout autre moyen.

### **Article 9 : Responsabilité**

La responsabilité d'Orange ne saurait être recherchée si, pour un cas de force majeure, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

Orange pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de :

- ne pas attribuer les lots aux fraudeurs,
- de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

En cas de manquement de la part d'un participant au règlement, Orange se réserve le droit d'écartier toute participation de ce dernier, sans droit à indemnité.

### **Article 10 : Exploitation publicitaire promotionnelle des gagnants**

Orange aura la faculté d'exploiter, à titre gratuit, le nom, les prénoms et/ou l'image de tous les gagnants pour la promotion de ses marques, notamment dans toute communication par voie de presse, affiche, télévision, internet, facebook et tout autre média de son choix, pendant la période du Jeu et dans les six (6) mois suivant sa fin. Les gagnants s'engagent d'ores et déjà à se soumettre à toutes séances de prises de vue organisées par Orange.

### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation au Jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

### **Article 12: Litige**

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement fera l'objet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance du différend, d'un règlement à l'amiable.

A défaut d'entente entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal de Première Instance d'Abidjan.

### **Article 13 : Dépôt et communication du règlement**

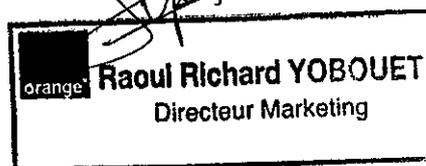
Le présent règlement est déposé à l'Etude de Maître Lambert TIACOH, Huissier de Justice, demeurant à Abidjan-Plateau, 55 Boulevard Clozel, immeuble la Réserve (en face du palais de justice) 2<sup>ème</sup> étage, porte 6,08 BP 552 Abidjan.

Il est également disponible sur le site d'Orange [www.orange.ci](http://www.orange.ci) et/ou à la Direction Marketing d'Orange, sise à Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, Immeuble SAHA 2 au 2eme étage.

Une copie certifiée conforme à l'original sera remise gratuitement en mains propres à toute personne qui en fera la demande par écrit. Il ne pourra en aucun cas être expédié par voie postale ou autrement.

Fait à Abidjan le 12/06/2018,

YOBOUET Raoul Richard  
Directeur Marketing



OK Gustave PRE  
12/06/18  
[Handwritten signatures]